



Arnaque societer be2 gmbh que dois je faire

Par **moustiquedu50**, le **25/08/2010 à 19:54**

Bonjour,rn j'ai reçu une saisine du tribunal pour la société be2 gmbh de 228 euro j'ai vu sur votre site que je ne suis pas le seul à avoir reçu ce courrier je ne sais pas de quel site il s'agit et je voudrais savoir ce que je dois faire en vous remerciant de me répondre

Par **cerise** , le **11/08/2012 à 18:44**

bonjour,rn Moi aussi j'ai reçu une lettre en disant que je dois la somme de 119.70euro or je me suis jamais connectée à ce site, je ne paierai rien. Hors j'ai déménagé en mai 2010 et il envoie toujours la lettre à mon ancienne adresse.